

Politique manitobaine des loisirs

Travailler ensemble pour créer de meilleures activités récréatives

Message de la ministre

Le gouvernement du Manitoba, de concert avec ses partenaires locaux, s'emploie à créer des collectivités fortes, en bonne santé et durables à l'échelle de la province. Nous avons pris l'engagement de soutenir les activités récréatives afin que les Manitobaines et les Manitobains aient accès à des loisirs qui leur permettent de développer pleinement leurs capacités personnelles et d'utiliser leur énergie ingénieusement, tout en enrichissant leur vie et en améliorant leur santé et leur sentiment du bien-être.

Des études bien documentées montrent invariablement que les loisirs sont essentiels au mieux-être physique, émotionnel, social et spirituel des individus, des quartiers et de la société en général. Il est selon nous vital que tous les Manitobains aient accès à des activités de loisirs qui correspondent à leurs intérêts personnels.

Nous avons demandé aux intervenants en loisirs de nous aider à créer une politique qui servirait de guide à la prise de décision, à la définition des orientations futures et à la cohérence des politiques et pratiques au sein et au dehors du gouvernement. Le résultat, la *Politique manitobaine des loisirs*, reflète les valeurs communes qu'ont mentionnées les intervenants, dont l'importance des loisirs et du leadership en cette matière, de l'investissement durable et de l'accessibilité pour tous.

Par des collaborations permanentes avec nos partenaires, en harmonisant nos ressources, et avec des investissements étalés dans le temps, je suis convaincue que cette politique pourra nous servir d'outil pour continuer d'améliorer la qualité de vie de nos collectivités, de nos familles, de nos amis et la nôtre.



Melanie Wight
Ministre des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse

Le gouvernement du Manitoba mesure l'importance des loisirs et sait que les bienfaits qu'ils procurent à la population sont indispensables au mieux-être social, sanitaire et économique des individus, des familles et des collectivités.

Les possibilités multiples que les loisirs offrent à l'engagement communautaire et à la connexité sociale sont intimement liées à la santé des individus et à celle des collectivités. Pour l'individu, les loisirs améliorent la santé sociale, mentale et physique et construisent des compétences et relations nouvelles, tout offrant de l'agrément! Les contributions à la collectivité - des heures offertes bénévolement, aux avantages économiques et au sentiment de dynamisme et d'inspiration des collectivités - sont inestimables.

Cette politique des loisirs réaffirme l'attachement du gouvernement du Manitoba aux loisirs et identifie les priorités tandis que nous continuons à soutenir et à promouvoir les loisirs dans la province. Elle reflète l'apport des intervenants et souligne les principes et les orientations nécessaires pour que les investissements de la Province appuient des programmes et des services de loisirs de qualité qui correspondent aux priorités locales et provinciales pour améliorer la santé et le bien-être des collectivités et des individus.

La politique a été éclairée par de vastes consultations à l'échelle provinciale auprès de divers intervenants. Elle s'est aussi inspirée des connaissances et de l'expérience acquises à la faveur de la participation du Manitoba à l'élaboration du Cadre stratégique pour les loisirs au Canada (2015). À l'avenir, les Manitobains bénéficieront de possibilités de collaboration aux priorités communes qui ont été identifiées à l'échelle du pays.

La présente politique fournira un cadre et une orientation au gouvernement provincial et à ses précieux partenaires des collectivités, au fur et à mesure que nous construirons ensemble un système vigoureux de prestation de services de loisirs qui répond aux besoins des Manitobains et des Manitobaines et que nous utiliserons tous dans les années à venir.

Principes directeurs

Les principes directeurs suivants reflètent la contribution importante et la sagesse de nos nombreux partenaires des collectivités, des intervenants et des Manitobains qui ont communiqué leurs connaissances ou ont participé au processus de consultations sur la politique des loisirs. Ces principes sont les valeurs de base qui guideront nos efforts pour appuyer et renforcer les loisirs dans la province.

Les bienfaits des loisirs : Les loisirs représentent pour la collectivité un actif précieux qui est essentiel à la santé et au mieux-être de la population et des collectivités manitobaines. Les bienfaits des loisirs pour les individus et la population sont reconnus et le gouvernement du Manitoba continuera d'investir dans ce secteur afin d'améliorer la qualité de vie dans la province.

Inclusion et accessibilité : Tous les citoyens ont le droit de bénéficier des loisirs offerts au Manitoba. Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à utiliser des pratiques non discriminatoires qui encouragent la participation aux loisirs de tous les citoyens, où qu'ils vivent et quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine culturelle, leur identité sexuelle, leurs capacités physiques ou mentales ou leur revenu.

Choix personnels et collectifs : La politique appuie une définition large des loisirs. Les organismes, les collectivités et la population seront habilités et aidés à élaborer des plans et des priorités pour les loisirs, en reconnaissance du souhait des Manitobains de participer à des activités récréatives qui reflètent les intérêts et les priorités individuels et communs.

Les bénévoles : Ils apportent une contribution importante aux services de loisirs et à la population manitobaine. Le gouvernement du Manitoba reconnaît le rôle vital que jouent les bénévoles dans la création d'activités de loisirs auxquelles les Manitobains participent et il s'efforcera de les appuyer dans cet important travail.

Travailler ensemble : La responsabilité des loisirs est l'affaire de tous - les individus, les collectivités, le secteur privé et le secteur sans but lucratif, et tous les ordres de gouvernement. Le Manitoba recherchera des occasions de collaborer, d'établir des partenariats et de se mettre en rapport avec des organismes externes et exercera son leadership afin de développer et de maintenir ces efforts conjoints.

Maximiser l'investissement : La maximisation des investissements dans les loisirs passe par l'utilisation efficace et efficiente des ressources. Les activités récréatives qui sont intégrées et coordonnées entre les secteurs et les collectivités pour maximiser l'efficacité bénéficieront de soutiens et d'encouragements. Toutes les occasions doivent être guidées par la prise de décisions en connaissance cause, par l'obligation redditionnelle envers les ressources publiques, et par le choix de politiques et de programmes durables.

Leadership dans les loisirs : Un leadership averti (salariés et bénévoles) est essentiel à la réussite et à la durabilité de la prestation de services de loisirs. Nous nous sommes engagés à

encourager, à former et à soutenir les bénévoles et les professionnels qui jouent un rôle déterminant dans la prestation de programmes de loisirs de qualité.

Prochaines étapes - Le gouvernement du Manitoba...

Nota : Les mesures suivantes ne font pas partie de la politique... elles illustrent comment le gouvernement animera la politique et elles seront intégrées à l'énoncé de politique.

- centrera les efforts sur l'amélioration de la prestation des services de loisirs en tablant sur le leadership, la compétence et les ressources, afin de soutenir la collaboration durable avec des partenaires clés, y compris des animateurs et des organismes du secteur des loisirs, les gouvernements locaux, les organismes communautaires et le secteur privé, en vue d'améliorer la santé globale des Manitobains et de leurs collectivités;
- par l'intermédiaire du ministère des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse, la Direction des services des loisirs et des services régionaux continuera d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives nationales par sa participation au Conseil interprovincial du sport et des loisirs et son soutien aux objectifs découlant du Cadre stratégique national pour les loisirs au Canada (2014);
- continuera d'exercer un leadership et d'affecter des ressources à la formation permanente et de promouvoir pour le secteur des loisirs les possibilités d'échange d'information et de ressources, de discuter des enjeux et des défis, et de renforcer les compétences des animateurs et des organismes dans le domaine des loisirs;
- établira un groupe de travail composé de représentants des professionnels des loisirs, des éducateurs du postsecondaire, des gouvernements locaux et des organismes communautaires afin d'examiner les possibilités de formation pour les professionnels des loisirs et d'identifier des mesures éventuelles pour soutenir l'amélioration de la formation des animateurs de loisirs actuels et futurs;
- fournira du soutien aux organismes de loisirs afin d'améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines à la faveur du partage et du développement de bonnes pratiques sur le plan des lignes directrices, des politiques et des ressources;
- élaborera un programme de mentorat pour les intervenants en loisirs embauchés récemment dans ce secteur afin de perfectionner les connaissances et les compétences;
- collaborera avec des partenaires clés pour identifier les besoins des bénévoles en loisirs communautaires et d'explorer les moyens d'appuyer et de maximiser leur efficacité et leur attachement à soutenir le système de prestation de loisirs;
- par l'intermédiaire du ministère des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse, la Direction des services des loisirs et des services régionaux créera un comité

interministériel, comme mécanisme unique de coordination pour le développement et la coordination des initiatives et des investissements de la Province dans les loisirs;

- offrira le leadership, l'expertise et les ressources nécessaires pour renforcer les capacités organisationnelles et la viabilité des organismes de loisirs et communautaires et pour les aider à répondre aux besoins de leur collectivité en activités récréatives;
- élaborera ou partagera des ressources et des lignes directrices sur les bonnes pratiques afin d'appuyer la prise de décisions éclairées, les politiques possibles, et le pilotage des programmes par les organismes de loisirs;
- étudiera les questions relatives à la souscription d'une assurance responsabilité pour les organismes communautaires en relation avec l'amélioration de l'accès aux loisirs;
- collaborera davantage avec les écoles et les organismes de loisirs communautaires à l'accroissement des possibilités d'utilisation commune des installations scolaires et communautaires aux fins des activités récréatives;
- continuera de superviser et d'adapter le processus de formation et d'examen pour la délivrance des certificats requis aux techniciens en réfrigération afin que les installations de loisirs du Manitoba fonctionnent de manière sûre et économique;
- continuera d'appuyer les initiatives et les politiques qui protègent l'environnement tout en augmentant les possibilités pour les Manitobains de participer à des activités récréatives de plein air, et qui assurent l'efficacité énergétique et la durabilité environnementale de notre infrastructure de loisirs;
- associera les partenaires clés au développement d'initiatives afin d'accroître la participation des Manitobains confrontés à des obstacles à la participation aux loisirs;
- en collaboration avec nos partenaires, élaborera des outils pour soutenir et améliorer l'éducation et les connaissances des Manitobains en matière de loisirs;
- renforcera les liens et les aides aux animateurs de loisirs qui travaillent dans des habitations collectives, des foyers de soins personnels et des résidences assistées pour améliorer la qualité de vie et promouvoir l'amélioration des résultats sur la santé;
- travaillera à accroître la notoriété de la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* et celle des organismes communautaires de soutien dans les efforts qu'ils déploient pour dispenser des services de loisirs aux personnes handicapées;
- mettra à jour les lignes directrices de financement pour le programme Possibilités récréatives - Partenaires dans les loisirs afin qu'il continue de répondre aux besoins de ses participants;

- réexaminera les obligations redditionnelles relatives aux subventions accordées par l'intermédiaire du ministère des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse, pour s'assurer qu'elles sont cohérentes et qu'elles cadrent avec le niveau des investissements et le risque encouru par la province;
- continuera de collaborer à la stratégie interministérielle provinciale sur les organismes sans but lucratif (réduction des formalités administratives) pour permettre aux organismes sans but lucratif participants de se concentrer sur la prestation des services.

Définition du terme « loisir » * sidebar

On parle de loisir pour décrire l'expérience vécue lorsque nous choisissons librement de participer à des activités physiques, sociales, intellectuelles, créatives et spirituelles qui renforcent le bien-être des individus et de la communauté.

Cadre stratégique national pour les loisirs au Canada
2015